



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Opération dédiée au contrôle du respect des
interdictions de circuler pour les véhicules de
transport de marchandises sur la RD 673**

*Jeudi 13 mars 2025
RD 673 - Damerey (71)*

BILAN

Les transports de marchandises sur la RD 673 génèrent des flux de circulation importants. A ce titre, ils représentent un enjeu majeur de sécurité routière.

Surcharge des véhicules, état des pneumatiques, fatigue des conducteurs, inadaptation de l'infrastructure routière, mais aussi et surtout la densité de circulation sont autant de facteurs d'un risque accru d'accidents.

De fait, le ministère de l'Intérieur note que la RD 673, au niveau de la commune de Damerey, connaît un nombre d'accidents élevé pour une route départementale.

C'est dans ce contexte que le département de Saône-et-Loire a pris des dispositions réglementaires visant à interdire la circulation des poids-lourds.

Ainsi, le 29 avril 2010 a été signé l'arrêté n° 103040 (par le Président du Conseil Général à l'époque) interdisant le transit des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la RD 673.

L'objectif : réduire le flux des véhicules, préserver le réseau routier et lutter contre l'insécurité routière.

Afin de vérifier le respect des dispositions de cet arrêté, une opération a été menée conjointement par :

- les Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté (antenne de contrôle de Mâcon),
- l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) de la Gendarmerie Nationale de Saône-et-Loire.

Voici le bilan de cette opération :

- 10 poids-lourds contrôlés

- dont 2 en interdiction de circulation

- et 2 en infraction à la Réglementation Sociale Européenne (pour un total de 4 infractions pour non-respect des temps de conduite et de repos)

- 1 conducteur de VUL (camionnette) positif aux stupéfiants